



## LES SUITES DU MOUVEMENT DES RESPONSABLES ET RESPONSABLES ADJOINTES

### Comité de suivi ou solutions homéopathiques ?

L'intersyndicale s'agace de la forme que prend le « comité de suivi des responsables et adjointes » divisé en « 6 groupes de travail thématiques » et qui se transforment à présent en une myriade de « sous-groupes » de 2 ou 3 professionnel.le.s chacun !

Nous ne pouvons qu'espérer que cette méthode ne va pas diviser ou dissuader les responsables et adjointes de s'exprimer, alors qu'elles/ils étaient investi.e.s et mobilisé.e.s.

Remettons les choses au clair et choisissons le bon vocabulaire pour définir ces **réunions participatives**, qui sont menées dans le cadre d'un comité de suivi, dont nous rappelons qu'il fait suite à une large mobilisation de collègues responsables et adjointes.

Ainsi l'intersyndicale incite les responsables et adjointes à :

- **Continuer de faire entendre toutes les difficultés** liées à l'exercice de leurs missions, leurs propositions mais aussi leurs demandes (lors des réunions thématiques ou via les organisations syndicales),
- **Ne pas s'imposer la charge supplémentaire de « trouver des solutions »** aux problèmes qu'elles/ils sont initialement venu.e.s faire entendre à la DFPE.

Concernant les solutions : il est justement attendu que la DFPE les propose ou les entérine et surtout les mette en œuvre !

**Nous ne souhaitons pas que la méthode choisie, qui ne ressemble pas à la large concertation demandée par l'intersyndicale, aboutisse à une dilution des problématiques pour finalement n'en retenir qu'un échantillon choisi par notre direction !**

**Venez mardi 4 Novembre, bourse du travail, 3 rue du Château d'Eau, de 9h30 à 12h30, salle Ferrer. Nous ferons le point sur l'ensemble des groupes.**

**G1** - 15/09 et 13/10

• Continuité de direction et autonomie

**G2** - 20/09 et 18/10

• RH, statuts, rémunération, logement de fonction, astreintes, accompagnement des nouveaux professionnels, temps partiels, mobilité

**G3** - 23/08 et 14/10

• Rôle et accompagnement des CASPE, autonomie, articulation avec les coordinatrices

**G4** - 13/09 et 11/10

• Gestion batimentaire

**G5** - 20/09 et 11/10

• Commandes et gestion de l'approvisionnement

**G6** - 14/10 et 20/10

• Procédures disciplinaires